Les Echos

LUNDI 27 NOVEMBRE 2023

pandat finance — Le Courtier leader des placements de trésorerie pour les Entreprises
COMPTE À TERME TAUX EXCEPTIONNEL 4%* Dès la première année
01.83.81.81.61
www.pandat.fr
* Communication à caractère promotionnel. Taux indicatif disponible chez nos partenaires au 25 avril 2023.
La société Pandat Finance est agréée en qualité d'intermédiaire en opérations de banques et services de paiement, courtier en opérations d'assurance et conseiller en investissements financiers, enregistrée auprès de l'ORIAS sous le numéro 12067072

LES ECHOS START
LA BOURSE ET LA VIE, NOUVEAU MANTRA

Sucre Les acteurs français de la filière menacés par de nouveaux concurrents // PP. 20-21

Nicolas Messyasz/Sipa

Lutte anti-tabac : le gouvernement au pied du mur

● L'exécutif doit présenter mardi son plan anti-tabac. ● Le prix du paquet de cigarettes va encore augmenter en janvier d'au moins 40 à 50 centimes. ● Les cigarettes électroniques jetables en passe d'être interdites.

// PAGE 7 ET L'ÉDITORIAL D'ÉTIENNE LEFEBVRE PAGE 17

Casino se prépare à sacrifier plus de supermarchés

DISTRIBUTION Il faut sauver l'accord de reprise du groupe passé avec le tchèque Daniel Kretinsky. La direction de Casino se prépare donc à céder plus de supermarchés et d'hypermarchés arborant son enseigne pour enrayer la fuite de cash qu'engendre cette activité. Intermarché a déjà signé pour un lot de plus de 130 points de vente. D'autres enseignes du marché réfléchissent à l'opportunité de déposer ce mercredi une offre sur tout ou partie des près de 300 autres sites. Le patron Jean-Charles Naouri voit s'éloigner son dernier objectif : préserver l'intégrité du groupe. L'avenir du siège historique de Saint-Etienne revient sur la table. // PAGE 19

Lydie Lecarpentier/REA

analyses

Parkinson : la neuroprothèse de l'espoir

Par **Yann Verdo**

Une équipe de chercheurs et de scientifiques franco-suisse a testé avec succès un équipement permettant de restaurer une marche fluide chez des personnes souffrant de cette maladie neurodégénérative. Il y a cinq ans, son efficacité avait déjà été démontrée sur des paraplégiques. Dans le sillage de ce premier test réussi, un essai clinique sur six autres patients atteints de Parkinson commencera en janvier prochain. Cette maladie affecte aujourd'hui en France près de 300.000 malades, 25.000 nouveaux cas se déclarent chaque année et 17 % des malades ont moins de 50 ans. // PAGE 15

Quand deux mémoires s'opposent
par **Dominique Moïsi**

Cryptos : la fin de l'immunité
par **Nessim Aït-Kacimi**

COP28 : n'oublions pas le méthane !
par **Christian de Perthuis**

Israël-Palestine, la paix par l'économie
par **Pascal Perri**

// PAGES 12 À 14

RETROUVEZ **L'ÉDITO ÉCONOMIQUE** DE **FRANÇOIS VIDAL** TOUS LES JOURS **À 7H10**
Les Echos SUR RADIO CLASSIQUE
Et votre journée devient plus belle

M 00104 - 1127 - F: 3,40 €

ISSN0153.4831 — 116e ANNÉE
NUMÉRO 24094 — 36 PAGES

Antilles-Réunion 4,50 €. Belgique 4,00 €. Espagne 4,90 €. Luxembourg 4,20 €. Maroc 42 DH. Suisse 6,40 FS. Tunisie 9 TND.

Le projet de loi immigration arrive en bonne posture à l'Assemblée

POLITIQUE C'est une bonne nouvelle pour Gérald Darmanin, qui veut éviter de recourir au 49-3 sur son projet de loi sur l'immigration, dont l'examen démarre ce lundi en commission à l'Assemblée nationale et y occupera toute la fin de l'année. Quelque 17 députés Les Républicains (LR) ont annoncé dimanche dans « La Tribune » être prêts à voter le texte s'il ne s'éloigne pas trop de la version adoptée en première lecture au Sénat. Il s'agit d'un désaveu pour le président du groupe LR à l'Assemblée nationale, Olivier Marleix. Par ricochet, Eric Ciotti et Laurent Wauquiez risquent de faire les frais de cette absence visible de direction.
// PAGE 2

Pacte de stabilité : dix jours pour accoucher d'une réforme

EUROPE Il ne reste que dix jours jusqu'au dernier Conseil Ecofin de l'année, le 8 décembre, pour trouver un consensus sur une réforme des règles budgétaires de l'Union européenne. Les ministres des Finances sont optimistes quant aux chances de finaliser à leur niveau ce chantier rendu urgent par la dette héritée du Covid et la transition énergétique. La présidence espagnole de l'UE a récemment mis sur la table une proposition de compromis dont « Les Echos » ont obtenu copie. A charge pour les directeurs du Trésor des Etats membres, réunis lundi et mardi, d'affiner les formulations et fixer des mécanismes d'ajustement automatiques. // PAGE 8

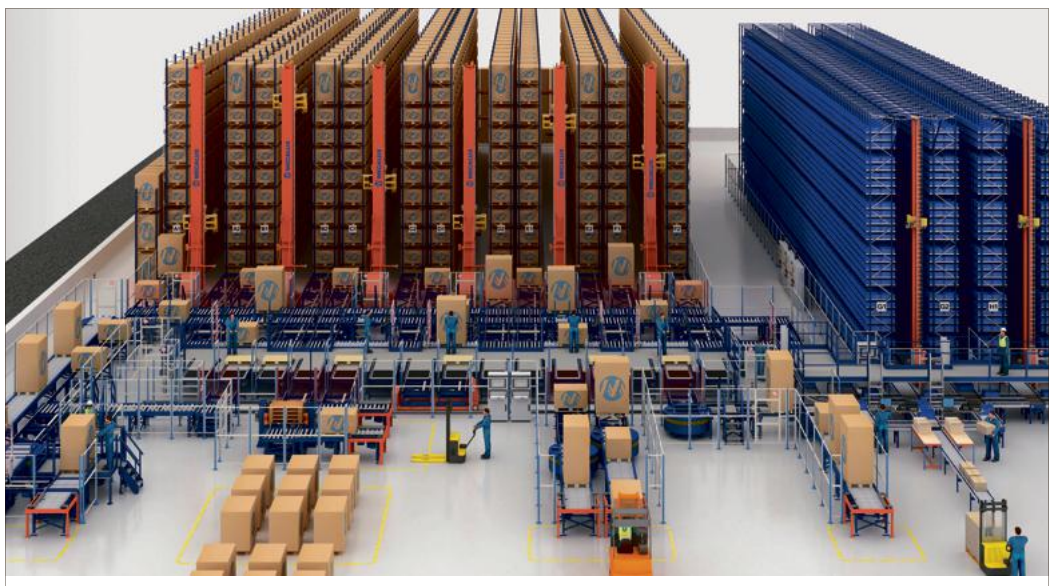

MECALUX | SOLUTIONS AUTOMATISÉES POUR ENTREPÔTS INTELLIGENTS
0 810 18 19 20 Service gratuit + prix d'un appel local
mecalux.fr

L'AMF appelle à renforcer la supervision européenne

RÉGULATION

L'Autorité des marchés financiers, créée en 2003, fête ses 20 ans.

Internationalisation des échanges, digitalisation, démarche de durabilité, le secteur financier s'est complètement transformé depuis.

Laurence Boisseau

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a fêté ses 20 ans, jeudi soir, à Bercy. Pour l'occasion, étaient réunis outre ses dirigeants actuels, ses anciens présidents, des acteurs de la place parisienne, et d'autres régulateurs, français comme étrangers, pour retracer les grandes lignes de son histoire mais aussi parler d'avenir. L'Autorité doit sa création au ministre de l'Economie de 2003, Francis Mer, qui la voulait *« efficace et puissante à la fois sur le plan national et international »*. Elle est le résultat de la fusion de la Commission des opérations de Bourse, du Conseil des marchés financiers et du Conseil de discipline de la gestion financière.

De la crise financière de 2008 à celle de l'euro, en passant par le Brexit, puis par le Covid, *« l'AMF a affronté beaucoup de crises, mais elles ont aussi été des opportunités, tout comme certains scandales, de renforcer et de réfléchir à l'organisation de la régulation financière »*, a dit Marie-Anne Barbat-Layani, présidente du gendarme boursier depuis fin 2022. Jean-Pierre Jouyet, ex-secrétaire d'Etat aux affaires européennes, a rappelé avoir pris la tête de l'AMF le lundi 15 décembre 2008, soit précisément quatre jours après l'arrestation de Bernard Madoff, accusé d'avoir monté une fraude financière à plus de 50 milliards de dollars. Un homme d'affaires dont, a-t-il confessé, il ignorait l'existence jusque-là.

Au fil des années, le champ d'intervention du gendarme des marchés s'est élargi. Il a dû se pencher sur les nouvelles pratiques des courtiers en ligne, des acteurs des cryptoactifs ou encore veiller à la mise en place de nouvelles exigences en matière de finance durable. Pour chacun des présidents, la grande difficulté a consisté à trouver un équilibre entre la protection des épargnants et l'attractivité de la Place de Paris.

En 2011, lorsqu'a émergé le projet de fusion entre Nyse Euronext et Deutsche Börse (avorté depuis), Jean-Pierre Jouyet a dû croiser le fer avec l'Allemagne qui voulait tout centraliser à Francfort. Même type de bataille pour Gérard Rameix, président de l'AMF de 2012 à 2017, quand le Royaume-Uni est sorti de l'Europe. Il a fallu éviter que ce pays profite de la situation pour s'écarter des règles tout en continuant à profiter de la profondeur des marchés européens.

Un regret

Tous ont un regret : le rôle de l'Esma, l'autorité des marchés européens, ne va pas assez loin ; ce qui nuit à la protection des épargnants. Robert Ophèle, président de l'AMF de 2017 à 2022, a rappelé avoir milité, avec conviction, pour un système de supervision unique autour de l'Esma. Un choix politique qui n'a pas été retenu par la Commission européenne.

A l'inverse, la logique qui a prévalu a été celle du marché unique avec libre prestation de services. Ce, sous la surveillance des autorités locales, en essayant d'avoir une convergence de la supervision entre les 27 autorités nationales. Or, cela ne fonctionne pas très bien. Autrefois, les sociétés établissaient des succursales dans les différents pays de l'Union européenne. Aujourd'hui, elles ont des plateformes qui proposent des services avec un passeport obtenu dans un pays souvent choisi parce qu'il est le moins contraignant en matière de régulation ou le moins-disant en matière fiscale.

Renforcer la coopération européenne pour la supervision des marchés fait partie des priorités du régulateur pour les années à venir, comme veiller à la mise en œuvre des différentes réglementations européennes sur la finance durable. Invité par l'AMF à faire part de ses attentes, le fondateur de Carbone 4 Jean-Marc Jancovici, ingénieur très engagé dans la lutte contre le dérèglement climatique, a indiqué, avec une pointe de provocation, souhaiter *« un régulateur qui régule »*. *« A quand une AMF qui suspende une cotation d'une entreprise ou l'activité d'un fond parce qu'elle ou lui aura fait du greenwashing ? »*, a-t-il lancé. ■

L'Autorité doit sa création au ministre de l'Economie de 2003, Francis Mer. *Photo Photononstop via AFP*

Euro numérique : la BCE reste ferme face aux banques

BANQUE CENTRALE

Avec le projet d'euro digital, les banques craignent de perdre des liquidités.

La BCE défend toujours, elle, la limite de détention des dépôts à 3.000 euros.

Edouard Lederer

La partie de ping-pong continue. En octobre, c'est le secteur bancaire, par la voix de BNP Paribas, qui prenait position pour que les particuliers ne puissent pas détenir plus de 500 euros chacun sous la forme d'euros numériques, cette future monnaie qu'envisagent de lancer la Banque centrale européenne (BCE) et la Commission européenne. Jusque-là, la limite évoquée dans une série de travaux préparatoires tournait autour de 3.000 euros.

Deux mois plus tard, l'institution persiste et signe. Dans sa revue de stabilité financière publiée la semaine dernière, plusieurs de ses économistes maison se réfèrent à nouveau à cette limite de 3.000 euros. *« Des études récentes montrent que fixer une limite de détention à 3.000 euros par personne* [...] *permettrait de contenir de façon efficace »* l'impact qu'aurait ce futur moyen de paiement sur les dépôts et la liquidité des banques, écrivent les auteurs de l'article. Les banques craignent qu'en cas de trop grand succès, les consommateurs ne dégarnissent leur compte bancaire classique et transfèrent leurs dépôts vers un nouveau type de compte, destiné à héberger ces euros numériques. D'où ce débat – qui porte plus largement sur le bien-fondé et les choix technologiques du projet – quant au niveau de détention de cette nouvelle forme de monnaie, comparable, sous forme dématérialisée, à de l'argent liquide. Avec autour de 400 millions d'Européens bancarisés, les montants échappant aux comptes courants bancaires pourraient ainsi vite s'envoler.

Un débat bouillonnant

Sur ce point, les auteurs de l'article se veulent rassurants : avec une limite de 3.000 euros, une fuite des dépôts bancaires des particuliers ne pourrait advenir que dans des *« circonstances hautement improbables »*. A savoir si l'ensemble des citoyens adoptaient simultanément l'euro numérique, et si de manière continue et simultanée, ils maintenaient leur compte au plafond. La fuite des dépôts pourrait atteindre jusqu'à 15 %.

Si le sujet reste abstrait pour le grand public, les acteurs concernés – banques, décideurs publics, superviseurs – fourmillent d'arguments, et les réflexions bouillonnent. Vendredi à la BCE, plusieurs universitaires ont présenté leurs derniers articles tournant autour du lien entre monnaie numérique de banque centrale (MNBC) et dépôts bancaires. *« Notre analyse montre qu'une hausse de la demande de MNBC conduit à une baisse des profits d'une banque, mais sans provoquer d'inquiétude majeure en matière de fuite de dépôts »*, écrivent notamment Hanfeng Chen et Maria Elena Filippin, chercheurs de l'université d'Uppsala en Suède. ■

Assurance-santé : bataille judiciaire dans la branche des hôtels et restaurants

ASSURANCE

Le courtier Colonna attaque au pénal les assureurs santé historiques des hôtels-cafés-restaurants (HCR), Malakoff Humanis et Klesia.

Amélie Laurin

C'est un gâteau de plusieurs centaines de millions d'euros, et il attise les convoitises. Après l'électrochoc de 2022, lorsque les cotisations d'assurance-santé des salariés des hôtels, cafés et restaurants (HCR) ont flambé de 70 %, le conflit monte d'un cran dans la branche professionnelle. D'une part entre les assureurs historiques du secteur et le gestionnaire des contrats. Et d'autre part chez les syndicats professionnels, divisés entre eux et face aux assureurs. Dernier épisode en date, le courtier Colonna, gestionnaire des contrats santé et prévoyance de la branche depuis les années 2000, a déposé une plainte pénale au tribunal de Paris le 14 novembre contre Malakoff Humanis et Klesia, les deux grands assureurs du secteur, ont appris « Les Echos ».

« Abus de confiance »

Les griefs sont lourds : « abus de confiance », « corruption active de personnes n'exerçant pas une fonction publique », en l'occurrence certains partenaires sociaux, et enfin « pratiques commerciales trompeuses ». Cette action au pénal suit le rejet cet été d'une demande d'expertise, dont Colonna compte faire appel. Et le classement sans suite du signalement des pratiques des deux assureurs, effectué par Christophe Marion, député du Loir-et-Cher où le courtier est un gros employeur. Colonna conteste sa rémunération passée et, surtout, son éviction par les deux poids lourds de la protection sociale. Le 1er janvier prochain, le courtier historique du secteur ne gèrera plus les remboursements de frais de santé des quelque 300.000 salariés de la branche couverts par Klesia et Malakoff Humanis. Il sera remplacé par Diot-Siaci.

Acculé, Colonna a annoncé le mois dernier la suppression de 99 postes, soit un quart de ses effectifs. La gestion des remboursements des contrats de santé et prévoyance HCR représente près de la moitié des 45 millions d'euros de chiffre d'affaires du groupe familial, dirigé par Xavier Colonna. Inversement, le secteur HCR représente seulement 5,8 % de l'activité de Klesia, avec 141 millions d'euros de cotisations, et 1,1 % chez Malakoff Humanis, avec 69 millions de primes, indiquent les deux groupes. *« Malakoff Humanis et Klesia profitent du déséquilibre économique et politique en leur faveur pour discréditer notre client,* affirment William Bourdon et Vincent Brengarth, avocats chez Bourdon & Associés. *Colonna se veut le porte-voix d'un système où Malakoff Humanis et Klesia veulent continuer à imposer leur volonté. »*

Les groupes étaient jusqu'en 2015 les assureurs santé désignés par la branche professionnelle. S'ils disent avoir perdu depuis 20 % de leur portefeuille HCR, ils couvrent encore 40 % des 770.000 employés du secteur et 85 % de leurs employeurs, notamment les plus petits. Mais ils réfutent toute manœuvre pour conserver leur hégémonie. *« En cinq ans, nous avons adressé neuf propositions de convention de délégation de gestion de nos contrats HCR, toutes refusées par Xavier Colonna qui demandait des conditions exorbitantes, alors que nous lui proposions une rémunération supérieure aux pratiques du marché »*, dénonce Christophe Scherrer, directeur général délégué de Malakoff Humanis. Colonna qualifie les propositions d'*« inacceptables »*.

Guerre syndicale

Autre point de tension, Colonna essaie de se faire une place dans la branche, avec une nouvelle offre dédiée assurée par La Mutuelle Générale. Malakoff Humanis et Klesia estiment que Colonna casse le marché, avec une cotisation à 36 euros par salarié et par mois, contre 46 euros chez eux. *« On ne vend pas à perte »*, réfute Colonna.

Les deux assureurs lui reprochent aussi d'entretenir le flou entre les rôles de gestionnaire et de courtier pour démarcher les entreprises de la branche HCR, et de *« propager de fausses informations »*. Avant d'éventuelles poursuites, les deux assureurs ont adressé une mise en demeure à Colonna, qui conteste de son côté des accusations *« sans preuves »*. Les deux camps se reprochent enfin de vouloir tirer parti des dissensions entre partenaires sociaux. Les deux syndicats des grands patrons de la branche, le GNC et l'Umih, présidée par le chef Thierry Marx, ont assigné Malakoff Humanis et Klesia en référé devant le tribunal judiciaire de Paris.

Ils s'étaient opposés à la forte hausse des tarifs appliquée en 2022 pour éponger les pertes des contrats. Aujourd'hui, ils reprochent au duo de laisser penser qu'il est toujours adoubé par la branche, et ils contestent l'éviction de Colonna. L'audience est prévue le 7 décembre. Les deux assureurs paritaires sont en revanche soutenus par les syndicats de salariés (CFDT, CGT, CFE-CGC et FO) et le syndicat des petits patrons du secteur (GHR). ■

> « Malakoff Humanis et Klesia profitent du déséquilibre économique et politique pour discréditer notre client. »
>
> **WILLIAM BOURDON ET VINCENT BRENGARTH**
> Avocats chez Bourdon & Associés

annonces judiciaires & légales

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE D'ARTHIES

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur le projet de révision du Plan Local d'urbanisme

Conformément au code de l'urbanisme et notamment son article L 153-19, L153-31 à L153-33 et R153-8, au code de l'environnement et notamment ses articles L 122-4, R 122-17 et R 122-18, L123.1 et suivants et R123-1 et suivants, et en exécution de l'arrêté municipal n°2023-09 de M. le Maire de la commune d'Arthies en date du 26 octobre 2023, il est prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune d'Arthies.

Celle-ci se déroulera **du lundi 20 novembre 2023 à 14h00 au mercredi 20 décembre 2023 à 17h00 inclus**.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront consultables à la mairie d'Arthies, rue de la mairie 95420 Arthies le vendredi de 16h00 à 18h00….

Le dossier de P.L.U. sera également consultable sur le site internet CCVVS à la rubrique : ***https//vexinvaldeseine.fr*** onglet communauté de commune/ aménagement de l'espace/ téléchargement PLU Arthies, ainsi que sur un poste informatique en mairie, aux jours et heures indiqués ci-dessus.

Pendant toute la durée de l'enquête les observations et propositions du public pourront être :

- Consignées sur le registre d'enquête, disponible en mairie, rue de la mairie 95420 Arthies aux jours et heures d'ouverture de la mairie ;
- Formulées par courrier portant la mention « enquête publique sur le projet de révision du P.L.U. », à l'attention de M. le commissaire Enquêteur envoyé à l'adresse de la Mairie ;
- Adressées par courriel à l'adresse spécifique ***revisiondupludarthies@gmail.fr***

Elles seront consultables sur le site internet CCVVS à la rubrique : ***https//vexinvaldeseine.fr*** onglet communauté de commune/ aménagement de l'espace/ téléchargement PLU Arthies

M. PIEDVACHE, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions au cours de permanences qui se dérouleront le :

-**Lundi 20 novembre 2023 de 14h00 à 17h00** en mairie, rue de la mairie 95420 Arthies,
-**Samedi 2 décembre 2023 de 9h00 à 12h00** en mairie, rue de la mairie 95420 Arthies,
-**Mercredi 20 décembre 2023 de 14h00 à 17h00** en mairie, rue de la mairie 95420 Arthies,

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la maire d'Arthies, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site interne CCVVS à la rubrique : ***https//vexinvaldeseine.fr*** onglet communauté de commune/ aménagement de l'espace/ téléchargement PLU Arthies

Après examen des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune d'Arthies, éventuellement modifié pour tenir compte des avis précédemment mentionnés, sera soumis à l'avis du conseil municipal.

EP 23-636 / contact@publilegal.fr

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot.

Le calibrage de l'annonce est établi de filet à filet.

Les départements habilités sont 75,78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.